



Conseil économique et social

Distr. générale
12 mars 2010
Français
Original : anglais

**Comité chargé des organisations
non gouvernementales**
Session ordinaire de 2010
26 mai-4 juin 2010

**Rapports quadriennaux pour la période 2005-2008
des organisations non gouvernementales dotées
du statut consultatif auprès du Conseil économique
et social présentés par l'intermédiaire du Secrétaire
général en application de la résolution 1996/31
du Conseil**

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Table ronde sur les entreprises africaines	2
2. Canadian Council of Churches	4
3. Center for Inquiry	6
4. Centre for Organization Research and Education	8
5. Eurasian Harm Reduction Network	11
6. Centre for Adivasee Studies and Peace	13
7. International Center for Clubhouse Development	15



1. Table ronde sur les entreprises africaines (African Business Roundtable)

Statut spécial octroyé en 2005

I. Introduction

La Table ronde sur les entreprises africaines encourage le secteur privé à participer au développement économique des pays africains et favorise l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé et leur rôle dans les affaires comme acteurs mondiaux. La concertation et la participation active à la formulation de politiques de promotion d'un développement du secteur privé et d'une croissance économique viable président à l'essentiel de son action.

II. Contribution de l'organisation aux activités de l'ONU

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

a) Membre du Comité d'organisation de la manifestation « Bending the Arc » tenue à Londres en 2005; b) le Président de l'organisation est intervenu lors de la dixième session du Forum international du secteur privé sur le rôle de ce dernier dans le développement; c) il est également intervenu à la soixantième session de l'Assemblée générale sur le thème du rôle crucial que jouent les entreprises dans la matérialisation du projet de société que constituent les objectifs du Millénaire pour le développement; d) il a présidé avec le Chef de secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, la réunion du NEPAD qui a eu lieu au Siège de l'ONU à New York en 2006; e) le Président est par ailleurs intervenu sur le thème de l'instauration aux niveaux national et international d'un climat favorable au plein-emploi et à l'emploi productif ainsi qu'à un travail décent pour tous et de ses effets sur le développement durable à l'occasion de la table ronde sur les difficultés de création d'emplois en Afrique et dans les pays les moins avancés tenue en marge du Sommet du Conseil économique et social qui s'est déroulé en juillet 2006 au Siège de l'ONU à New York; f) l'organisation a été membre du Comité directeur de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et pris une part active à la deuxième session du Forum international du secteur privé tenue en marge de la Conférence et à l'occasion de laquelle son président a prononcé une allocution liminaire et animé les débats de la réunion sur les propositions visant à créer un environnement propice et à renforcer l'efficacité des donateurs.

B. Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

Le Président de l'organisation est intervenu lors de la quatrième session du Forum Asie-Afrique des entreprises qui s'est tenu en 2007 dans le prolongement de

la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Les organisateurs en étaient le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le NEPAD.

C. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Le Président de l'organisation a été membre du Comité directeur du Conseil mondial de l'alimentation et a participé aux débats sur la manière d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

2. Canadian Council of Churches

Statut spécial octroyé en 1997

I. Introduction

Le Canadian Council of Churches sert de cadre d'échange d'informations et de sujets de préoccupation entre ceux qui font œuvre œcuménique de paix et de justice sociale au Canada et dans le monde, de réflexion biblique et théologique sur la paix et la justice sociale et de coopération entre églises en matière de paix et de justice. C'est généralement dans le domaine des droits de l'homme que l'organisation contribue aux activités des institutions des Nations Unies. Le Canadian Council of Churches a une longue tradition de défense des droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels, des droits des femmes, des peuples autochtones, des réfugiés et des enfants, et de lutte pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et a plaidé la cause d'églises canadiennes et de leurs partenaires dans diverses instances des Nations Unies.

II. Contribution de l'organisation aux activités de l'ONU

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Des représentants du Canadian Council of Churches ont participé aux réunions de la Commission des droits de l'homme et à des conférences mondiales, telles que la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ainsi qu'aux sessions de la Commission du développement durable, notamment : a) à la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme au cours de laquelle des exposés sur la situation au Darfour, en Colombie et au Timor-Leste ainsi qu'une résolution sur l'impunité ont été entendus; b) ils ont également été accrédités auprès de la session de la Commission du développement durable qui s'est réunie à New York en avril 2005; c) de la soixante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme; d) de la quatrième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme; et e) de la septième session du Conseil des droits de l'homme en 2008.

B. Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

Le Canadian Council of Churches continue de jouir de son statut consultatif spécial et sa participation actuelle à des manifestations de l'ONU lui a véritablement permis à la fois d'entendre d'autres points de vue, de tirer les enseignements de l'expérience des autres et de plaider en faveur d'un monde plus juste et plus pacifique.

C. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Le Canadian Council of Churches s'emploie à créer des partenariats en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les années à venir.

3. Center for Inquiry

Statut consultatif spécial octroyé en 2005

I. Introduction

Le Center for Inquiry a pour objet de promouvoir et de défendre la raison, la science et la liberté d'enquêter dans tous les domaines de l'entreprise humaine. Il encourage la conduite d'études reposant sur des données probantes et portant sur la science, la pseudo-science, la médecine et la santé, la religion, l'éthique, la laïcité et la société. Il n'appartient à aucun parti politique, ne se réclame d'aucune idéologie politique et ne cherche nullement à en promouvoir. Basé aux États-Unis et doté de programmes dans plus d'une douzaine de pays, le Center for Inquiry se consacre à la recherche, à la publication, à l'éducation et aux activités de plaidoyer dans les domaines de la liberté de conscience, de conviction et d'expression.

II. Contribution de l'organisation aux activités de l'ONU

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

a) Des représentants de l'organisation ont participé aux débats sur la liberté d'expression et l'universalité des droits de l'homme lors de la Conférence du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales qui a eu lieu à Paris en 2008; b) l'organisation a fait une déclaration orale lors de la neuvième session du Conseil des droits de l'homme sur la diffamation des religions; c) elle a tenu, à l'intention d'organisations non gouvernementales et de délégations en 2008, une manifestation parallèle sur le thème intitulé « La liberté d'expression et le Conseil des droits de l'homme »; d) elle a également présenté à la dixième session du Conseil des droits de l'homme un document sur la Cour européenne des droits de l'homme et l'interprétation de la préconisation de la haine religieuse en tant qu'incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence en mars 2009; e) elle a de surcroît fait une déclaration orale à la dixième session du Conseil des droits de l'homme sur le processus d'examen de Durban en mars 2009; f) le Center for Inquiry est devenu membre du Comité des organisations non gouvernementales sur la liberté de religion ou de conviction (Genève et New York); et g) a également participé à des séances d'information tenues au Siège par le Département de l'information à l'intention des ONG.

B. Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

a) En prévision de la croisière « pédagogique » au site classé élément du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Center for Inquiry a invité l'ancien Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à donner des conférences; b) en 2006, l'organisation a commencé à collaborer à la réalisation d'une vaste enquête nationale sur ce que des scientifiques indiens pensent de

l'éducation, de la société et des valeurs (voir à l'adresse <http://www.worldviewsofscientists.org>); c) ses représentants ont participé et sont intervenus à des séances d'information sur l'Alliance des civilisations et ont distribué à la session du Conseil des droits de l'homme un document de recherche s'y rapportant intitulé « Is there a clash of civilization? » (Y a-t-il un choc des civilisations?); d) l'organisation a également fait distribuer, lors de la neuvième session du Conseil des droits de l'homme, un document de recherche sur l'islam et les droits de l'homme.

C. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Le Center for Inquiry a publié dans son magazine *Free Inquiry* basé aux États-Unis les éditoriaux suivants consacrés aux principes fondamentaux d'égalité et de droit au développement économique, dont : « America's Shame: Neglected Treaties », « The Industrial-Technological Revolution », « The Principles of Fairness: Progressive Taxation » et « Planetary Ethics ».

Il a également été associé à deux initiatives en faveur du renforcement du soutien des États-Unis à l'ONU : le Conseil des organisations de l'Association des États-Unis pour les Nations Unies (<http://www.unausa.org>) et le Better World Campaign (<http://www.betterworldcampaign.org>).

4. Centre for Organisation Research and Education

(Statut spécial octroyé en 2005)

L'organisation a pour but d'œuvrer, en collaboration avec les peuples autochtones de l'Inde, en respectant le patrimoine de ces peuples, et en ayant foi dans le rôle que joue l'humanité dans la préservation des ressources et des connaissances, en faveur de la reconnaissance et du respect du droit à un avenir librement choisi et à la coexistence pacifique avec d'autres peuples. Depuis 2008, l'organisation a étendu sa zone d'opérations aux régions côtières occidentales et à la région nord-est de l'Inde compte tenu de l'importance de ses travaux sur les changements climatiques qui ont de fortes incidences sur les zones côtières.

I. Contribution de l'organisation aux activités de l'ONU

- Quatrième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones en 2005
- « Lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée : rôle de l'éducation et de la sensibilisation », en juillet 2005 à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok
- Groupe de travail sur les peuples autochtones en juillet à Genève
- Réunion consultative du PNUD en novembre 2005 à Manille
- Groupe de travail sur les peuples autochtones, 2006, Genève
- Sixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, 2007
- Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, Bali (Indonésie), décembre 2007
- Séminaire sur la participation des organisations de peuples autochtones aux travaux de l'ONU, 2007, New York
- Débat de groupes d'experts à la session de la Commission de la condition de la femme en 2008
- Première session de l'examen périodique universel, 2007, Genève
- Septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, 2008

L'organisation a également fait des déclarations et participé activement à des assemblées de peuples autochtones et à des réunions de groupes de travail sur la parité des sexes ainsi qu'à toutes les autres réunions. Par ailleurs, en tant qu'organisation participant activement à la promotion des objectifs de l'ONU, le Centre a mené les activités suivantes aux niveaux national et international en présentant des documents et en apportant des contributions techniques en faveur de la réalisation desdits objectifs :

- Le Directeur exécutif a exercé les fonctions de spécialiste de la question des réfugiés du Myanmar en Thaïlande à l'Université Chiang Mai;

- L'organisation a travaillé avec le PNUE, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur des questions liées à la santé des peuples autochtones et des femmes et enfants issus de ces milieux;
- Amnesty international, programme relatif aux violations des droits de l'homme dans la région nord-est de l'Inde, à leur suivi et aux activités de sensibilisation à mener à cet égard;
- « Rivers for Life », deuxième Conférence internationale des populations victimes des barrages et leurs alliés, Thaïlande;
- Droits fonciers des peuples autochtones, Chiang Mai, Thaïlande;
- Spécialiste-conseil en matière de gestion des ressources en eau en Asie du Sud, Katmandou;
- Rapport sur la situation des enfants touchés par le conflit armé en Inde, décembre 2004;
- Stratégies de lutte contre le travail des enfants dans les pays en développement d'Asie, 2005, Wagga-Wagga (Australie);
- Consultation organisée par le Bureau international catholique de l'enfance en juin 2005 à Genève sur le thème intitulé « Child Rights and Resilience » (Droits de l'enfant et faculté d'adaptation);
- Septième séminaire tenu en juillet 2005 à Bangkok sur le développement des communautés ethniques;
- Conférence organisée en août 2005 à Bangkok sur l'aide au développement;
- Premier séminaire régional d'encadrement à l'intention des jeunes responsables, novembre-décembre 2005 (Thaïlande);
- Conférence organisée sous l'égide de l'Australie en février 2006 à Wellington (Nouvelle-Zélande) sur la maltraitance et l'abandon des enfants;
- Séminaire sur les femmes originaires de zones de conflit, en 2005, à Srinagar (Inde);
- Sommet de Jubilé Sud, tenu en septembre 2005, à La Havane;
- Manifestation organisée en octobre 2005 à Toronto (Canada) sur les enfants autochtones;
- Asian Forum for Human Rights and Development, novembre 2006 (Thaïlande);
- Séminaire organisé par l'International Rehabilitation Council for Torture Victims, en septembre 2006, à Dhaka;
- Séminaire sur l'environnement consacré à l'exploitation des ressources naturelles du Myanmar, janvier 2006, Chiang Mai (Thaïlande);
- Réunion de planification de l'orientation de la recherche sur les peuples et minorités autochtones, organisée en juillet 2006 par Forum Asia, à Bangkok;
- Séminaire sur les questions liées aux ressources en eau transfrontières organisé en août 2006, à Dhaka;

- Séminaire de formation juridique pour l'Asie, organisé en août 2006, à Dhaka
- Forum organisé en septembre 2006 à Uppsala (Suède) sur le thème intitulé « What Next »
- Enquête sur les femmes installées à leur propre compte à Imphal
- Document intitulé « Territories, land and natural resources » (territoires, terres et ressources naturelles) présenté en 2007 conjointement par l'Indian Confederation on Indigenous and Tribal Peoples-North East Zone
- Présentation d'un document sur les droits des peuples autochtones à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique en avril 2009
- Septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones
- Déclaration faite lors de la huitième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (2009) au titre du point 3 de l'ordre du jour intitulé : « Suivi des recommandations de l'Instance permanente »
- Le Centre s'est employé intensément avec des organisations et des peuples autochtones à soulever la question des droits des enfants autochtones avec le concours du Comité des droits de l'enfant
- L'organisation célèbre le 8 mars de chaque année la Journée internationale de la femme mais sa contribution a été très limitée en raison des modestes fonds qu'elle pouvait consacrer aux activités en faveur des peuples autochtones et, en particulier, des peuples autochtones d'Inde

5. Eurasian Harm Reduction Network

Statut consultatif spécial octroyé en 2005

I. Introduction

L'Eurasian Harm Reduction Network a pour objet d'appuyer, d'élaborer et de préconiser des stratégies de réduction des risques dans le domaine des drogues, du VIH, de la santé publique et de l'exclusion sociale. Si ses buts et objectifs ainsi que sa région géographique sont demeurés inchangés, son nom a par contre été modifié en 2007 par décision de son organe directeur de Central and Eastern European Harm Reduction Network à Eurasian Harm Reduction Network, dans le souci de mieux tenir compte des parties prenantes d'Asie centrale qui la composent et de refléter fidèlement ses activités dans 29 pays (le changement est intervenu en 2008 et la réinscription sous le nouveau nom, le 1^{er} juillet 2009). L'organisation vise principalement à : a) favoriser la création et le maintien de réseaux entre les parties prenantes afin de contribuer à l'élaboration de mesures de lutte contre l'épidémie de VIH/sida, l'usage de drogues et les problèmes connexes, y compris en mettant en place des politiques et pratiques efficaces; b) mieux aider les organisations non gouvernementales et gouvernementales locales à promouvoir des approches fondées sur des preuves scientifiques et les droits des groupes vulnérables; c) contribuer à susciter une prise de conscience et à établir des liens avec d'autres réseaux internationaux existants; d) évaluer l'efficacité des programmes de réduction des risques dans la région, en faisant connaître et en diffusant les résultats de ces activités auprès des collectivités, des gouvernements et de la communauté internationale. Le rôle de l'organisation varie en fonction des domaines prioritaires et s'étend aux activités ou programmes ci-après : a) documentation nationale et régionale et promotion de services et de politiques de facilitation; b) renforcement des capacités et assistance technique par le biais de son pôle de connaissance sur la réduction des risques; c) production d'informations et constitution de réseaux; d) droits fondamentaux des groupes vulnérables; e) initiatives spéciales. L'organisation s'était fixé lors de la réunion de planification stratégique d'octobre 2006 comme objectif précis pour la période 2007-2009 : a) de recourir à des politiques moins répressives et non discriminatoires à l'égard des toxicomanes et d'autres groupes vulnérables (y compris les prostitué(e)s, les prisonniers et les personnes vivant avec le VIH/sida); et b) de renforcer les pratiques fondées sur des preuves scientifiques et les services en faveur des groupes vulnérables.

II. Contribution de l'organisation aux activités de l'ONU

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Depuis l'octroi à l'organisation de son statut consultatif spécial, ses représentants ont participé : a) à la cinquante et unième session de la Commission des stupéfiants à Vienne en 2008, session au cours de laquelle l'un d'entre eux a fait une déclaration sur le débat thématique; b) à la réunion de haut niveau consacrée au sida et tenue en juin 2008 au Siège de l'Organisation des Nations Unies; c) aux quarante-neuvième et cinquantième sessions de la Commission des stupéfiants à

Vienne en 2006 et 2007; d) au Forum « Au-delà de 2008 » qui a offert l'occasion aux organisations non gouvernementales de contribuer à l'examen des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux drogues illicites et à deux consultations régionales dont l'une à Kiev en octobre 2007 et à Belgrade en novembre 2007; e) aux préparatifs de la réunion de haut niveau de la Commission des stupéfiants (mars 2009) chargée d'évaluer les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration politique adoptée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue (1998).

B. Coopération avec des organes ou institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

L'organisation a coopéré avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre de la planification et de la réalisation d'activités. Elle a bénéficié du concours financier de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'OMS, notamment au titre de l'appui technique et du renforcement des capacités de la région eurasiennne en matière de réduction des risques; l'UNICEF lui a offert une subvention de recherche et d'étude sur l'usage de la drogue, la santé et les droits des toxicomanes mineurs et les jeunes toxicomanes. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) lui en a accordé une pour examiner la place qui était faite aux consommatrices de drogues injectables dans les politiques et les services dont elles bénéficiaient.

C. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'organisation subordonne ses objectifs à la réalisation de ceux du Millénaire pour le développement et rappelle dans ses exposés devant diverses instances nationales et régionales à ses membres et partenaires les liens qui existent entre la promotion de la réduction des risques et les objectifs du Millénaire pour le développement.

6. Centre for Adivasee Studies and Peace

Statut consultatif spécial octroyé en 2001

I. Introduction

Le Centre for Adivasee Studies and Peace est une organisation non gouvernementale qui a pour objectif de promouvoir les droits de l'homme des Chenchus, groupe autochtone d'Andhra Pradesh (Inde). Il est enregistré auprès de plusieurs organes de contrôle gouvernementaux pour mener des activités dans l'État d'Andhra Pradesh.

II. Contribution de l'organisation aux activités de l'ONU

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Le Centre n'a pas participé aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, à de grandes conférences ou autres réunions organisées sous l'égide des Nations Unies lors de la période à l'étude, faute de ressources, mais projette de récolter plus de fonds pour élargir ses activités et ouvrir un bureau à New York pour coopérer plus étroitement avec le Conseil. Son président a participé en qualité d'observateur à la réunion du Fonds pour les technologies propres du Comité du Fonds d'affectation spéciale du Groupe de la Banque mondiale en mai 2009 à Washington. Le Centre n'a ni sollicité ni reçu de fonds de bureaux des Nations Unies en Inde, mais a contribué aux activités de l'ONU en mobilisant des ressources au niveau local.

B. Coopération avec des organes ou institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

Le Centre a participé en qualité d'observateur à des conférences et réunions organisées de 2005 à 2008 sous l'égide du système des Nations Unies, notamment la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme à New York en 2007. Il a en outre mené une campagne en faveur des droits des peuples autochtones et œuvré, de concert avec le médecin en chef du district, à la mise en œuvre de programmes de l'UNICEF. Il a également offert ses services à des groupes d'auto-assistance et créé des centres d'éducation sanitaire dans la région.

C. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Le Centre s'est attaché à promouvoir les droits de l'homme, en accordant notamment la priorité aux objectifs du Millénaire pour le développement suivants : **objectif 1** : Réduire l'extrême pauvreté et la faim; **objectif 4** : Réduire la mortalité infantile; **objectif 5** : Améliorer la santé maternelle; **objectif 6** : Lutter contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; et **objectif 7** : Préserver l'environnement, objectif qui en englobe d'autres. Il s'agit notamment d'enseigner

aux femmes et aux adolescentes leurs droits et d'effectuer dans les villages un travail de formation et de sensibilisation en faveur des peuples autochtones; de s'intéresser de plus près aux changements climatiques en initiant les peuples autochtones au maniement des toutes dernières techniques agricoles en vue de leur utilisation dans les zones forestières, et de leur apprendre à mettre fin au déboisement, à réduire les gaz à effet de serre, à combattre la pollution et à diffuser les objectifs du PNUE. Par ailleurs, le Centre gère un programme de vulgarisation des objectifs du Millénaire pour le développement axé sur la promotion de l'égalité des sexes, la démarginalisation des femmes et la préservation de l'environnement.

7. International Center for Clubhouse Development

Statut consultatif spécial octroyé en 2005

I. Introduction

L'International Center for Clubhouse Development est une organisation non gouvernementale qui s'emploie à améliorer les conditions d'existence des personnes atteintes de maladies mentales (schizophrénie, troubles bipolaires, dépressions graves, troubles de la personnalité, troubles anxieux, etc.). L'organisation est convaincue qu'il est possible de guérir les maladies mentales lorsque le malade est membre d'une communauté qui lui offre l'espoir, le respect et des possibilités de travail, un emploi, un foyer agréable, de l'éducation et de l'amitié. Elle pense qu'une des conditions les plus importantes de ce processus de rémission est de transmettre un message tangible sur la valeur de la vie humaine à travers une communauté ouverte et dynamique qui est centrée sur la contribution que chacun peut apporter.

L'organisation estime que chaque société se doit de prêter assistance aux personnes atteintes de maladies mentales pour leur permettre d'avoir une existence riche et utile. Sa mission est d'aider à doter chaque cité et ville de clubs et à coordonner l'action d'un réseau international dynamique qui assure formation, qualité, plaidoyer, recherche et prodigue encouragement. Les clubs sont des endroits où les malades en convalescence peuvent connaître le succès et réaliser pleinement leur potentiel dans un cadre communautaire accueillant, leur ouvrant constamment la voie de l'amitié, de l'éducation, du logement, de la santé, de l'emploi et de la guérison.

Au cours de la période à l'étude, l'organisation a subi des changements qui ont apparemment beaucoup influé sur sa vision et ses fonctions en termes d'orientation, de programmation et d'intervention. On peut citer notamment : a) un accroissement des recettes qui sont passées d'environ un million de dollars en 2005 à 1,3 million de dollars en 2008 en raison de l'augmentation du nombre des donateurs; b) l'organisation a réuni un groupe de 14 organisations partenaires en Europe pour en faire l'European Partnership for Clubhouse Development, qui a été officiellement créé en 2007 à Stockholm.

L'organisation a pour objectif d'assurer l'inclusion sociale, l'intégration de l'enseignement et de la main-d'œuvre et la participation de personnes souffrant de maladies mentales et en proie à des problèmes psychosociaux en Europe; d'offrir plus de possibilités aux usagers et ex-usagers de services de santé mentale dans les pays européens, de faire partie de communautés de clubs qui leur donnent les moyens de se prendre en charge et qui les soutiennent; de renforcer et d'élargir le réseau et les activités de l'International Partnership for Clubhouse Development à d'autres clubs européens et parties prenantes en Europe; et de promouvoir et de coordonner les activités calquées sur ce modèle de club et de recueillir les résultats en vue de les diffuser à l'échelle internationale.

Elle s'est enrichie de deux clubs membres en Afrique (Kenya et Ouganda) qui, avec le club créé en Afrique du Sud et le groupe de travail constitué au Ghana, accentuent largement sa présence en Afrique. Un groupe de travail s'était employé

en 2007 à créer un club à Rosario (Argentine). L'organisation est actuellement présente sur six continents.

II. Contribution de l'organisation aux activités de l'ONU

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

L'organisation n'a pas directement participé aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ni à de grandes conférences et réunions tenues sous l'égide des Nations Unies au cours de la période considérée. Elle a axé ses activités sur la création de clubs, la mise en œuvre de programmes et l'établissement de partenariats ainsi que sur la sensibilisation du public à la gravité de la question des maladies mentales. Elle a consacré son temps à bien asseoir et à sensibiliser son conseil d'administration international, à étoffer ses programmes d'assurance qualité et de formation ainsi qu'à lancer une campagne mondiale de sensibilisation grâce à l'aide du financement obtenu en vue de la mener à bien. L'organisation est à présent mieux à même de participer aux activités du Conseil économique et social.

B. Coopération avec des organes ou institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

L'organisation continue de se heurter aux problèmes suivants en ce sens que les informations sur les réunions et conférences internationales sont sporadiques et arrivent généralement trop tard pour être prises en compte dans les projets et les budgets, et le manque de moyens financiers et de personnel rend la présence aux réunions internationales très difficile. Elle espère toutefois, avec la nouvelle instance appelée European Partnership for Clubhouse Development et l'accroissement constant des ressources, pouvoir participer plus pleinement à l'avenir aux programmes des Nations Unies. L'organisation a participé à la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, malgré les problèmes de communication et les difficultés à obtenir à temps des informations sur les activités et les possibilités de participation.

L'organisation soutient la Déclaration sur le développement social établie par la Commission du même nom. Au cours de la période à l'étude, elle a, de concert avec les clubs et organismes de formation qui lui sont affiliés, appris à plus de 400 groupes à mieux s'occuper de personnes défavorisées souffrant de maladies mentales graves, pour qu'elles puissent ainsi participer de manière plus effective à la vie de la communauté locale. Les programmes de formation se sont déroulés aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud et en Australie.

Grâce à ces programmes de formation et d'assistance technique, le taux d'emploi des personnes souffrant de maladies mentales, membres des clubs affiliés à l'organisation, était de plus de 40 % au cours de la période à l'étude, comparé à un

taux de chômage de plus de 80 % des personnes souffrant de maladies mentales en général.

Toujours au cours de la période à l'étude, l'organisation a tenu deux séminaires de club internationaux, dont l'un en juin 2005 (550 participants, 77 ateliers, 8 séances générales, 19 pays représentés) et un autre à Milwaukee, Wisconsin, en octobre 2007 (760 participants, 77 ateliers, 8 séances générales, 20 pays représentés).

C. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim : l'organisation a accru le nombre de clubs homologués dans le monde de personnes souffrant de maladies mentales de 130 en 2005 à 150 en 2008. Tous fournissent des repas quotidiens bon marché ou gratuits.

Objectif 2 : Rendre l'enseignement primaire universel : tous les clubs homologués offrent des possibilités d'enseignement aux personnes souffrant de maladies mentales graves. L'augmentation du nombre de clubs continue d'aller de pair avec un accroissement des programmes d'enseignement et d'acquisition de connaissances.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : tous les clubs offrent les mêmes chances aux hommes et aux femmes. Aucune distinction n'est fondée sur le sexe. L'accroissement du nombre de clubs ouvre de plus grandes perspectives aux femmes, qui en constituent plus de la moitié des membres actifs.

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies : tous les clubs mènent des campagnes de sensibilisation sur le VIH/sida et d'autres maladies contagieuses. Plus de 90 % des clubs offrent des activités de « promotion du bien-être et de la santé », des programmes et des services d'enseignement. L'amélioration de l'espérance de vie des personnes souffrant de maladies mentales est devenue l'une des priorités des clubs, compte tenu du fait qu'elle est en moyenne inférieure d'environ 25 ans à celle d'une personne type.

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement : bien que l'organisation soit relativement jeune et petite, elle compte actuellement des organisations membres et des groupes de développement dans plus de 30 pays. Tous les clubs et groupes de travail sont régis par une série de normes et de pratiques optimales internationales communes définies et actualisées par consensus et fondées sur des valeurs et des principes nés de la conviction que toute vie humaine est précieuse en elle-même et que tout individu a une contribution à apporter, aussi handicapé ou désavantagé soit-il. Quinze à 20 clubs souscrivant à ces normes ont ouvert chaque année au cours de la période à l'examen.